

COMPTE RENDU

TYPE DE RÉUNION	DATE/LIEU
Assemblée plénière du CLSM	10/12/2019 – cloître des Récollets à Metz
POINTS À L'ORDRE DU JOUR	
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan et perspectives de l'animation du dispositif et des projets réalisés. • Présentation des nouvelles thématiques. • Présentation de l'avancée de la démarche PTSM en Moselle. 	
PARTICIPANTS	
<ul style="list-style-type: none"> • Voir la feuille d'émargement 	
PROCHAINE RÉUNION	
<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de constitution des nouveaux groupes projets (date à convenir en mars). 	

RESTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Cette synthèse suit les points abordés lors du comité de pilotage. Le diaporama est joint. Des liens renvoient vers une information détaillée ou des documents utiles.

Plan de lecture

Compte rendu	1
Restitution du Comité de pilotage.....	1
1. Ouverture du comité de pilotage	3
2. Animation du CLSM	4
2.1. La coordination.....	4
2.1.1. <i>La communication réalisée</i>	4
2.1.2. <i>Les outils de coordination</i>	5
2.1.3. <i>Thématiques travaillées</i>	5
2.2. La dynamique du réseau.....	5
2.2.1. <i>Les partenaires impliqués</i>	5
2.2.2. <i>Les groupes de travail</i>	6
2.2.3. <i>Les contributions du CLSM</i>	6
2.3. Perspectives 2020	7
2.3.1. <i>Les projets en cours</i>	7
2.3.2. <i>Évaluation du dispositif</i>	7
2.3.3. <i>Actualisation des missions du CLSM</i>	7
3. Bilan et perspectives des actions	8

3.1. Sensibilisation en santé mentale.....	8
3.1.1. <i>Bilan de la sensibilisation en santé mentale</i>	8
3.1.2. <i>Perspectives pour l'action de la sensibilisation en santé mentale</i>	9
3.2. Logement et santé mentale.....	9
3.2.1. <i>Bilan du partenariat entre les bailleurs et le Centre hospitalier de Jury</i>	9
3.2.2. <i>Perspectives du partenariat Bailleurs/CH Jury</i>	11
3.3. Semaines d'information en santé mentale.....	12
3.3.1. <i>Bilan des SISM 2019</i>	12
3.3.2. <i>Édition 2020</i>	12
3.3.3. <i>Perspectives par rapport aux SISM</i>	13
4. Présentation des nouvelles thématiques	14
5. Présentation de la démarche Projet territorial de santé mentale en Moselle.....	15
6. Clôture du copil	16
7. Points discutés	16
7.1. Contribution du CLSM.....	16
7.2. Sensibilisation en santé mentale.....	16
7.3. Logement et santé mentale.....	16
8. Signature de la convention de partenariat entre ARELOR et le CH JURY.....	17

DÉROULÉ	DISCUSSION
1. Ouverture	<p data-bbox="464 383 1147 425">1. OUVERTURE DU COMITÉ DE PILOTAGE</p> <p data-bbox="464 465 1380 707">Après un tour de table, Stéphane TK rappelle le rôle du Comité de pilotage qui oriente les missions du Conseil local de santé mentale (CLSM). Cette instance s'articule avec l'Assemblée plénière qui s'est tenue le 10 décembre et au cours de laquelle les participants ont proposé, dans le cadre d'un forum ouvert, de nouvelles pistes d'actions.</p> <p data-bbox="464 759 1380 1001">Catherine MERGEN-MOREL ouvre la séance. Les partenaires sont félicités pour leur implication. Sans cet investissement, le CLSM n'existerait pas. À l'approche des élections municipales, Catherine MERGEN-MOREL exprime son souhait que le Contrat local de santé et le CLSM se poursuivent dans le même bon état d'esprit fédérateur.</p> <p data-bbox="464 1052 1380 1350">Olivier ASTIER remercie également les partenaires pour leur implication et le travail réalisé. Du point de vue du Centre hospitalier (CH) de Jury, le CLSM est un outil majeur pour faire évoluer les représentations de la psychiatrie, favoriser l'ouverture de l'hôpital vers ses partenaires et donner la parole aux usagers. Olivier ASTIER affirme sa confiance dans la continuité de la démarche CLSM avec de nombreux projets à venir.</p> <p data-bbox="464 1402 1380 1861">Lamia HIMER s'associe à l'ensemble des remerciements. Elle rappelle l'importance du CLSM en tant qu'outil pour travailler la sensibilisation en santé mentale. Les préjugés et la stigmatisation rendent difficile l'échange autour de la santé mentale, voire de la psychiatrie. Le travail réalisé sur l'agglomération messine va permettre de déployer la démarche sur d'autres territoires. L'amélioration de la connaissance entre les acteurs et l'identification des leviers d'actions sont des exemples du bénéfice apporté par un CLSM pour un territoire et une manière de favoriser l'adhésion d'autres partenaires.</p> <p data-bbox="464 1912 1187 1942">Stéphane TK poursuit par la présentation de l'ordre du jour :</p> <ul data-bbox="512 1993 1380 2022" style="list-style-type: none"> • Bilan des actions ponctué par les interventions de plusieurs

	<p>partenaires impliqués.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des nouvelles thématiques et pistes d'actions proposées pour poursuivre la mise en œuvre du CLSM. • Intervention de Jérôme BÉGUINET pour un point d'information sur l'avancée de la démarche « Projet territorial de santé mentale » (PTSM). • Signature de la nouvelle convention entre le Centre hospitalier de JURY et les bailleurs sociaux du territoire messin représentés par ARELOR. <p>Un dossier est remis aux participants avec l'ensemble des documents partagés tout au long de la présentation. Un court film de présentation des CLSM est diffusé pour rappeler l'essentiel du dispositif.</p>
2. Animation du dispositif	<h2>2. ANIMATION DU CLSM</h2> <p>Trois points sont présentés par Stéphane TK :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le travail de coordination. • La dynamique du réseau. • Les perspectives pour la prochaine année de mise en œuvre. <h3>2.1. LA COORDINATION</h3> <p>Le CLSM entame sa quatrième année de mise en œuvre. La convention constitutive précise son organisation et son fonctionnement. Un court film d'animation est projeté pour rappeler les principaux aspects de la démarche. En complément, est brièvement présentée la plaquette de sensibilisation à destination des élus locaux conçue par le Centre collaborateur de l'OMS. Ce dernier met également à disposition des ressources et de l'information sur un site internet dédié : Centre national de ressources et d'appui aux CLSM.</p> <h4>2.1.1. LA COMMUNICATION RÉALISÉE</h4> <p>En 2019, une plaquette de présentation du CLSM a été diffusée pour continuer à mobiliser largement les acteurs locaux. Le site Internet www.sante-mentale-territoire-messin.fr, mis à jour régulièrement, permet</p>

aux partenaires de suivre l'avancée des projets. Pour informer les partenaires, 6 [lettres](#) ont également été envoyées en 2019 (environ quatre cents contacts : professionnels, élus, membres d'associations, usagers, aidants).

2.1.2. LES OUTILS DE COORDINATION

Pour favoriser la coordination entre les acteurs locaux, le CLSM a travaillé plus particulièrement le sujet de l'interconnaissance. Plusieurs partenaires ont ainsi participé à la conception de trois outils :

- Le [guide santé mentale](#) composé d'un annuaire, de fiches techniques et de fiches partenaires.
- Une [carte des ressources](#) qui donne à voir sur un seul document les principales ressources (structures et dispositifs) en santé mentale disponibles.
- Un [annuaire interactif](#) consultable depuis n'importe quel terminal numérique.

Une évaluation sera réalisée auprès des partenaires pour faire évoluer ces outils.

2.1.3. THÉMATIQUES TRAVAILLÉES

Depuis sa mise en place en début d'année 2017, les partenaires du CLSM ont travaillé principalement 4 thématiques :

- Prévention du risque suicidaire (comme 4 CLSM sur 10).
- Accès et maintien dans le logement (comme 7 CLSM sur 10).
- Semaines d'information sur la santé mentale (comme 7 CLSM sur 10).
- Sensibilisation en santé mentale des professionnels (comme 7 CLSM sur 10).

L'[état des lieux national des CLSM](#) permet de comparer par rapport à d'autres territoires la démarche sur le territoire messin et les thématiques mises au travail.

2.2. LA DYNAMIQUE DU RÉSEAU

2.2.1. LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Les projets qui concernent les thématiques du logement et des SISM sont

ceux qui fédèrent le plus de partenaires. Ils sont 56 à être impliqués dans au moins un projet. 6 secteurs sont représentés (le soin avec 8 partenaires, les associations de soutien et d'écoute avec 9 partenaires, les structures d'action sociale avec 6 partenaires, les services de protection des personnes avec 4 partenaires, la formation et à l'emploi avec 6 partenaires, les institutions et collectivités territoriales avec 5 partenaires et le logement et l'hébergement avec 18 partenaires).

2.2.2. LES GROUPES DE TRAVAIL

Les projets mis en œuvre ont été développés par 4 groupes de travail :

- Comité d'organisation des SISM.
- Groupe « outils de coordination ».
- Groupe « sensibilisation en santé mentale ».
- Groupe « logement et santé mentale » (animé avec ARELOR HIm qui représente les bailleurs).

2.2.3. LES CONTRIBUTIONS DU CLSM

Au cours de l'année 2019, le CLSM s'est impliqué dans 6 projets portés par d'autres partenaires :

- Promotion du dispositif [Stopblues](#) de prévention du mal-être et du risque suicidaire porté par la Ville de Metz : participation à la promotion du dispositif en association avec les Groupes d'entraide mutuelle Camille Claudel et l'Albatros.
- [Projet territorial de santé mentale](#) impulsé par la Délégation territoriale en Moselle de l'ARS Grand Est : animation avec le CMSEA du groupe « accès aux accompagnements sociaux et médico-sociaux ».
- Journée régionale à Metz le 3 décembre 2019, « [Vers plus d'égalité en santé](#) », organisée par l'Observatoire régional des inégalités dans la ville et Migration santé Alsace : animation d'un groupe thématique.
- [Carrefour des solidarités](#) porté par le CCAS de Metz : appui au partenariat avec le Centre hospitalier de Jury qui a permis de mettre en place un temps de consultation d'une infirmière en soins

	<p>psychiatriques dans cette structure d'accueil inconditionnel des publics en grande précarité.</p> <ul style="list-style-type: none">• « Psychotraumatismes, migrants et insertion sociale » : participation à la réflexion et à l'organisation de la journée départementale prévue à Metz le 7 avril 2020. <h3>2.3.PERSPECTIVES 2020</h3> <h4>2.3.1. LES PROJETS EN COURS</h4> <p>Le CLSM mettra en œuvre en 2020 trois actions :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Organisation de nouvelles sessions de sensibilisation en santé mentale avec l'objectif de doubler le nombre de professionnels formés.2. Poursuite du partenariat entre le Centre hospitalier de Jury et les bailleurs avec la mise en œuvre du dispositif de soutien aux locataires en difficultés.3. Coordination de la prochaine édition des SISM qui se déroulera du 16 au 29 mars 2020 sur le thème « Santé mentale et discriminations ». <h4>2.3.2. ÉVALUATION DU DISPOSITIF</h4> <p>Une évaluation du dispositif sera réalisée en cours d'année avec l'objectif de mesurer l'impact de la démarche auprès des acteurs locaux. Pour cela, un questionnaire sera transmis aux partenaires. Les résultats serviront à faire évoluer les missions du dispositif.</p> <h4>2.3.3. MISE EN RÉFLEXION DE NOUVELLES THÉMATIQUES</h4> <p>À l'occasion de l'Assemblée plénière du 10 décembre 2019, les participants ont proposé de nouvelles pistes d'action dans le cadre d'un forum ouvert présentées plus loin. 5 nouveaux groupes thématiques seront constitués :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Culture et loisirs.2. Enfance et parentalité.3. Emploi et formation.4. Santé mentale des jeunes.5. Prévention et gestion des situations de crise.
--	--

3. Bilan des projets

3. BILAN ET PERSPECTIVES DES ACTIONS

Chaque projet présenté dans cette partie constitue une fiche action du Contrat local de santé porté par la Ville de Metz. Plusieurs témoignages de partenaires impliqués illustrent chacune de ses réalisations.

3.1. SENSIBILISATION EN SANTÉ MENTALE

3.1.1. BILAN DE LA SENSIBILISATION EN SANTÉ MENTALE

La sensibilisation a été conçue avec les partenaires. Une première étape a consisté à réaliser une [étude des besoins](#). L'élaboration du [programme](#) a également pris en compte certaines des difficultés exprimées par les participants aux réunions, en particulier sur le sujet de la gestion des situations difficiles. La mise en œuvre du projet a bénéficié d'un soutien financier de l'ARS. 5 sessions ont pu ainsi être organisées entre janvier et novembre 2019 pour un total de 102 participants. Plusieurs interventions ont rythmé les modules : Christophe CLESSE, psychologue du CH de Jury, Robert TEUTSCH, représentant de l'[UNAFAM](#), Frédéric LAIK, représentant du [GEM l'Albatros](#) et Stéphane TK, coordonnateur du CLSM.

L'évaluation de l'action montre que les participants sont globalement satisfaits. Ils sont toutefois plusieurs à pointer le temps contraint et le nombre important de sujets abordés qui ne permettent pas d'aller en profondeur et qui limitent parfois les échanges. Une amélioration consisterait à proposer des sessions sur des thématiques spécifiques. Cela permettrait notamment d'approfondir le sujet de la gestion des situations de crise que des participants auraient souhaité aborder de manière concrète, en lien avec leur pratique.

3.1.1.1. Témoignage de Robert TEUTSCH, membre de l'UNAFAM, intervenant à la sensibilisation

Robert TEUTSCH introduit son propos en soulignant l'intérêt de l'intervention de l'UNAFAM pour évoquer la relation entre les familles et l'hôpital qui travaillent ensemble. Il souligne la satisfaction pour son association d'être associée de plus en plus aux réflexions menées par les hôpitaux psychiatriques et l'Agence régionale de santé. Il ajoute que les

membres ont besoin d'être écoutés et que les familles jouent un rôle important dans le rétablissement de leurs proches. Il fait part également de l'intérêt de développer des structures et des dispositifs en dehors de l'hôpital qui limitent l'exclusion des personnes malades psychiques. Robert TEUTSCH conclut en confirmant que l'UNAFAM continuera de soutenir par son intervention la sensibilisation.

3.1.2. PERSPECTIVES POUR L'ACTION DE LA SENSIBILISATION EN SANTÉ MENTALE

De nouvelles sessions seront organisées en 2020. La prochaine est programmée les 6 et 7 février. Une réflexion est en cours pour mesurer l'intérêt de substituer progressivement cette sensibilisation au programme des [Premiers secours en santé mentale](#). Cette nouvelle formation s'est mise en place à la demande de la ministre de la Santé. Elle reprend le programme international initié en Australie. Des sessions de deux jours sont proposées dans différentes villes. Pour l'heure, il n'y a pas encore de formateurs certifiés proches de Metz. Un autre frein concerne l'accès financier à cette formation dont le coût s'élève à 250 € (soit cinq fois plus élevé que le coût de la formation prévention et secours civique de niveau 1).

3.2. LOGEMENT ET SANTÉ MENTALE

Il est rappelé que le groupe pour cette thématique s'est constitué à la demande des représentants des acteurs du logement et de l'hébergement. Les premières réunions avaient réuni des représentants de différents secteurs (logement, hébergement, services tutélaires ...). Le groupe s'est rapidement centré sur le partenariat entre les bailleurs sociaux et le Centre hospitalier de Jury. Le projet envisagé en 2020 ambitionne d'ouvrir la réflexion à l'ensemble des acteurs concernés par la thématique.

3.2.1. BILAN DU PARTENARIAT ENTRE LES BAILLEURS ET LE CENTRE HOSPITALIER DE JURY

Le partenariat entre le CH de Jury et les bailleurs s'est concrétisé en fin d'année 2018 avec la signature d'une première convention pour la mise en place d'un [dispositif d'intermédiation locative](#) destiné à faciliter la sortie de 20 patients de l'hôpital de Jury. D'autres partenaires sont associés : Metz Métropole qui porte la démarche « Logement d'abord », les services de

l'État (DDCS et ARS) et l'association AMLI chargée de l'intermédiation locative.

En 2019, le partenariat s'est poursuivi autour de la mise en place d'un dispositif de soutien aux bailleurs qui prend la forme d'une collaboration renforcée avec les Centres médico-psychologiques (CMP) des [4 secteurs du pôle 5](#) adossé à l'agglomération messine. Le projet a été présenté le 9 octobre à l'occasion d'un [séminaire](#) qui a réuni l'ensemble des acteurs impliqués. La [convention](#) de ce nouveau partenariat sera signée à l'issue de ce comité de pilotage, en présence des bailleurs sociaux et des partenaires associés (ARS, Ville de Metz, Groupes d'entraide mutuelle et UNAFAM). La mise en œuvre débutera en février avec l'organisation de réunions pour présenter précisément aux professionnels concernés les aspects opérationnels de la collaboration. Ce sera également l'occasion de diffuser la charte qui précise le cadre éthique et juridique de la démarche.

3.2.1.1. Témoignage de Julie BOURDEAUX, chargée de mission Metz Métropole

Julie BOURDEAUX présente le dispositif d'intermédiation locative dans le parc social qui concerne 20 patients sortant de l'hôpital psychiatrique. Le projet a émergé de la concertation entre les acteurs de la santé mentale et les bailleurs. Il s'inscrit dans le cadre de la démarche « [Logement d'abord](#) » dans laquelle Metz Métropole est engagée depuis fin 2018 en vue d'une mise en œuvre accélérée. Cette nouvelle politique publique place le logement au cœur de tout accompagnement social. Le logement y est considéré comme la base pour accompagner les personnes (personnes sans domicile ou personnes sortantes d'institutions). La démarche est constituée de 14 actions en direction des personnes sortantes de l'hôpital psychiatrique, de prison, de l'aide sociale à l'enfance ou qui sont menacées d'expulsion. C'est une manière de faciliter l'accès ou de parvenir au maintien dans le logement des personnes en difficultés. 11 personnes sont déjà sorties de l'hôpital pour intégrer un logement du parc social. Les 7 bailleurs du territoire ont proposé des logements adaptés et conformes aux demandes des patients. Un accompagnement pluridisciplinaire s'est mis en place. Une équipe de l'hôpital de Jury continue de suivre les patients dans le logement. L'association AMLI assure quant à elle l'accompagnement social

organisé autour de la gestion locative et du savoir habiter. Des comités techniques et des commissions d'admission ont été organisés à plusieurs reprises. Le partenariat fonctionne très bien. Les équipes complémentaires voient une plus-value à associer un travail soignant et social. 9 personnes intégreront un logement en 2019. Parmi celles déjà en appartement, 2 pourraient voir leur bail glisser.

3.2.1.2. Témoignage d'Olivier POINSIGNON, assistant social et coordonnateur des dispositifs de logement au CH de Jury

Olivier POINSIGNON fait part de l'intérêt pour les équipes du CH de Jury. Ce dispositif expérimental conjugue les moyens et les compétences pour faciliter à certains patients l'accès durable à un logement. Il insiste sur le « droit à l'essai » pour les personnes concernées. Ce type d'expérience est un moyen pour elles de tester leur capacité à habiter un logement. C'est une occasion pour eux de se déterminer sur un glissement de bail pour devenir locataire ou une réorientation accompagnée vers une autre solution plus adaptée à leurs besoins. 11 personnes sont concernées. Elles ont des trajectoires diverses qui ont en commun d'avoir eu des périodes longues d'hospitalisation. On se situe dans le cadre de trajectoires résidentielles. Ces personnes évoluent bien grâce à l'étayage dont elles bénéficient. 8 nouveaux logements sont en cours de réception. C'est un délai finalement cours au regard de l'échéance fixé à la fin de l'année. Il ne reste donc plus qu'un logement à trouver sur le deuxième contingent. Il était prévu 10 logements la première année et 10 autres, la suivante. C'est l'occasion de remercier les bailleurs qui ont joué le jeu pour trouver ces logements de qualité, bien entretenus, localisés sur des secteurs souhaités, avec un environnement agréable et dont les loyers permettent un reste à charge faible. Pour le moment, le bilan est positif en ce qui concerne l'esprit coopératif et l'évolution favorable des personnes. Une évaluation globale sera réalisée pour déterminer l'intérêt de reconduire le dispositif.

3.2.2. PERSPECTIVES DU PARTENARIAT BAILLEURS/CH JURY

Le partenariat entre les bailleurs et le CH Jury continue de se développer. Une collaboration renforcée entre les référents bailleurs et les équipes des Centres médico-psychologiques (CMP) débutera prochainement. Le projet a

consisté à formaliser le soutien apporté par les CMP aux bailleurs préoccupés par la situation préoccupante de certains locataires pour lesquels il y a une suspicion d'un trouble psychique. Ce partenariat est détaillé dans le point qui concerne la [signature de la convention](#).

Un troisième projet est mis en réflexion. L'idée est d'expérimenter une commission pluriprofessionnelle d'aide aux locataires en difficultés. La première phase vise à étudier la pertinence du projet par rapport aux instances existantes. Sur d'autres territoires, des CLSM ont déjà mis en place une telle commission. Il existe également un [guide méthodologique](#) conçu par le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM. Le projet est porté par l'ambition de réunir des compétences issues du social, du médico-social et du médical dans le but d'aider les locataires présentant des signes de souffrance psychique, mettant en difficulté les bailleurs et dont la complexité de la situation ne trouve pas de réponse adaptée par les canaux habituels du droit commun.

3.3. SEMAINES D'INFORMATION EN SANTÉ MENTALE

3.3.1. BILAN DES SISM 2019

Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) sont destinées à favoriser la rencontre entre le grand public et les professionnels. Elle se tient chaque année en mars avec une nouvelle thématique qui permet de renouveler les questions de santé mentale abordées. L'édition 2019 était consacrée à la « [Santé mentale à l'ère du numérique](#) ». Elle a réuni 250 participants. 18 partenaires se sont impliqués pour proposer 9 événements. Les participants et les partenaires sont globalement satisfaits. Toutefois, les SISM restent méconnues par rapport à d'autres manifestations de santé publique et peinent à réunir un plus grand nombre d'habitants.

3.3.2. ÉDITION 2020

Les prochaines SISM se dérouleront du 16 au 29 mars sur le thème « [Santé mentale et discriminations](#) ». Pour mobiliser les partenaires, une réunion d'information leur a été proposée en septembre suivie d'un appel à contributions. 8 partenaires-organisateur ont contribué à l'élaboration du [programme des SISM 2020](#) constitué de 11 événements en différents lieux

du territoire messin. Au total 14 acteurs locaux participeront à la réalisation des événements.

3.3.2.1. Témoignage de Romain RAVENEL, intervenant artistique au GEM Camille Claudel

Romain RAVENEL présente l'action réalisée par le GEM Camille Claudel pour la troisième fois cette année. Une dizaine d'adhérents participent à un étalier d'écriture tout au long de l'année. Ils écrivent des textes en rapport avec la thématique des SISM qui sont mis en scène pour être présentés au public. Depuis quelque temps, pour prolonger l'expérience, le spectacle est proposé à des associations ou des particuliers. Les textes écrits sur le sujet de la santé mentale à l'ère du numérique ont ainsi été présentés à trois reprises en dehors des SISM.

3.3.2.2. Témoignage de Frédéric LAIK, président du GEM L'Albatros

Frédéric LAIK présente le partenariat avec le CHR Metz-Thionville qui permet au GEM L'Albatros de tenir un stand à l'occasion des SISM. Durant la manifestation, des adhérents sont présents chaque mercredi après-midi dans le hall d'accueil de l'hôpital de Mercy. Ils diffusent de l'information sur le GEM et la maladie psychique, et répondent aux questions. L'objectif est de faire changer l'image que les gens ont habituellement de la psychiatrie par la rencontre avec des personnes concernées. Désormais, le partenariat se poursuit avec une permanence régulière à la Maison des usagers de l'hôpital de Mercy tous les premiers mercredis du mois de 9h à 12h. À cela s'ajoutent des visites dans les services auprès de personnes isolées et malades psychiques pour leur faire connaître les GEM et leur expliquer comment y avoir accès.

3.3.3. PERSPECTIVES PAR RAPPORT AUX SISM

Les SISM est un événement ponctuel de promotion de la santé mentale. Quelques initiatives montrent pourtant qu'il s'agit aussi d'un levier pour expérimenter des actions proposées à d'autres occasions. C'est le cas par exemple avec le pôle petite enfance de la Ville de Metz qui a lancé lors des SISM un programme annuel de prévention des usages du numérique chez les enfants. Ce point est l'occasion de rappeler le rôle d'appui de l'[Instance régionale d'éducation et promotion de la santé](#) pour les acteurs locaux

	<p>souhaitant agir pour promouvoir la santé mentale. Les partenaires intéressés trouveront également des ressources en consultant le site Internet du Psycom, organisme public spécialisé dans la promotion de la santé mentale. Quelques exemples de dépliants d'information sont transmis aux participants.</p>												
<p>4. Nouvelles thématiques</p>	<h2>4. PRÉSENTATION DES NOUVELLES THÉMATIQUES</h2> <p>5 nouvelles thématiques ont été proposées à la réflexion des participants du forum ouvert qui s'est tenu lors de l'assemblée plénière le 10 décembre. Il ressort de cette consultation plusieurs pistes d'actions présentées dans la synthèse ci-dessous. Un appel à participation sera adressé en mars aux partenaires du CLSM pour constituer de nouveaux groupes projets.</p> <table border="1" data-bbox="464 931 1370 1767"> <thead> <tr> <th>THÉMATIQUES</th> <th>ACTIONS RETENUES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Santé mentale des jeunes</td> <td>Développer un partenariat sur la santé mentale des jeunes.</td> </tr> <tr> <td>Enfance et parentalité</td> <td>Sensibiliser les parents sur les réseaux sociaux et créer une animation « escape game ».</td> </tr> <tr> <td>Prévention et gestion des situations de crise</td> <td>Créer de nouveaux dispositifs (une équipe mobile psychiatrie, précarité, un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), un numéro d'appel vers un professionnel formé pour les personnes malades et les aidants). Mettre en place localement la formation aux premiers secours en santé mentale.</td> </tr> <tr> <td>Emploi et formation</td> <td>Sensibiliser les acteurs de la formation à l'accueil de plus de personnes malades psychiques.</td> </tr> <tr> <td>Culture et loisirs</td> <td>Créer un répertoire des structures culturelles prêtes à accueillir tout le monde ou qui ont une action particulière envers les personnes souffrant de troubles psychiques.</td> </tr> </tbody> </table>	THÉMATIQUES	ACTIONS RETENUES	Santé mentale des jeunes	Développer un partenariat sur la santé mentale des jeunes.	Enfance et parentalité	Sensibiliser les parents sur les réseaux sociaux et créer une animation « escape game ».	Prévention et gestion des situations de crise	Créer de nouveaux dispositifs (une équipe mobile psychiatrie, précarité, un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), un numéro d'appel vers un professionnel formé pour les personnes malades et les aidants). Mettre en place localement la formation aux premiers secours en santé mentale.	Emploi et formation	Sensibiliser les acteurs de la formation à l'accueil de plus de personnes malades psychiques.	Culture et loisirs	Créer un répertoire des structures culturelles prêtes à accueillir tout le monde ou qui ont une action particulière envers les personnes souffrant de troubles psychiques.
THÉMATIQUES	ACTIONS RETENUES												
Santé mentale des jeunes	Développer un partenariat sur la santé mentale des jeunes.												
Enfance et parentalité	Sensibiliser les parents sur les réseaux sociaux et créer une animation « escape game ».												
Prévention et gestion des situations de crise	Créer de nouveaux dispositifs (une équipe mobile psychiatrie, précarité, un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), un numéro d'appel vers un professionnel formé pour les personnes malades et les aidants). Mettre en place localement la formation aux premiers secours en santé mentale.												
Emploi et formation	Sensibiliser les acteurs de la formation à l'accueil de plus de personnes malades psychiques.												
Culture et loisirs	Créer un répertoire des structures culturelles prêtes à accueillir tout le monde ou qui ont une action particulière envers les personnes souffrant de troubles psychiques.												

5. Projet territorial de santé mentale

5. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE EN MOSELLE

Intervention de Jérôme BÉGUINET, chargé de mission à la Délégation territoriale en Moselle de l'ARS.

Le [projet territorial de santé mentale](#) (PTSM) concerne le département de la Moselle. Il s'agit d'un projet de référence inscrit dans la [loi](#) et porté localement par un collectif qui réunit les secteurs du sanitaire, en particulier la psychiatrie publique (CHR Metz-Thionville, CHS de Jury, CHS de Lorquin, CHS de Sarreguemines, hôpital Legouest), du médico-social et du social représentés par le CMSEA, et l'UNAFAM qui représente les usagers et les proches aidants. Cette démarche complexe concerne tous les publics, de l'enfance jusqu'à la vieillesse en passant par les adultes et les publics spécifiques (détenus, personnes en situation de précarité, personnes autistes, aidants ...).

Les travaux initiés en décembre 2018 se sont poursuivis au premier semestre 2019 par une phase préparatoire. En mai s'était tenue une assemblée générale d'information. En juin, 5 groupes de travail ont été mis en place, toujours actifs en février 2020. Ils ont contribué à l'élaboration d'un diagnostic partagé. La deuxième phase en cours est centrée sur le recueil des propositions de pistes d'actions. Il s'agit d'identifier les besoins prioritaires de la population mosellane et les actions à mettre en œuvre. Ce travail doit aboutir à une contractualisation sur cinq ans qui doit être prête en juillet. Avant cela, le projet sera soumis à différentes instances de démocratie sanitaire.

Les personnes qui souhaitent des précisions sur les thématiques du PTSM peuvent s'adresser à Jérôme BÉGUINET, Olivier ASTIER qui est l'un des pilotes ou Stéphane TINNES-KRAEMER qui anime un des groupes thématiques.

6. Clôture	<h2>6. CLÔTURE DU COPIL</h2> <p>Catherine MERGEN-MOREL remarque la volonté de poursuivre les projets engagés dans le cadre du CLSM dont l'action est importante pour casser les clichés en lien avec la psychiatrie. Elle précise que le CLSM répond à un axe stratégique du Contrat local de santé qui est d'assurer le bien-être des Messins. Elle souhaite donc que le CLS et le CLSM continuent de développer les projets dans ce sens. Catherine MERGEN-MOREL rappelle le fin prochaine de son mandat et remercie encore les partenaires pour leur participation.</p>
7. Discussion	<h2>7. POINTS DISCUTÉS</h2> <h3>7.1. CONTRIBUTION DU CLSM</h3> <p>Un membre d'un GEM propose qu'une information soit faite aux bailleurs sociaux concernant le dispositif Stopblues.</p> <p>Stéphane TK propose de transmettre aux bailleurs le support d'information de ce dispositif de prévention du mal-être et du risque suicidaire. Il rappelle que la Ville de Metz a déjà réalisé des actions de communication, notamment par une réunion d'information aux partenaires en mars 2018.</p> <h3>7.2. SENSIBILISATION EN SANTÉ MENTALE</h3> <p>Jérôme BÉGUINET suggère que la sensibilisation s'organise de manière croisée pour permettre également aux professionnels de santé de bénéficier à leur tour d'une information par rapport au secteur social.</p> <p>Catherine MERGEN-MOREL fait part de l'intérêt que pourrait avoir la sensibilisation pour d'autres catégories que les travailleurs sociaux, notamment les intervenants des secteurs de la sécurité et de la police.</p> <h3>7.3. LOGEMENT ET SANTÉ MENTALE</h3> <p>Olivier ASTIER fait part de son intérêt pour le développement du projet de commission pluriprofessionnelle visant à aider les personnes en situation difficiles. Cette instance peut devenir un nouveau maillon de la chaîne</p>

	<p>partenariale. C'est aussi une opportunité pour améliorer les partenariats et mettre en commun des problématiques et des idées pour construire des réponses adaptées aux situations qui échappent au droit commun.</p> <p>Olivier POINSIGNON explique qu'en complément du partenariat autour de l'intermédiation locative, une réflexion est menée pour développer d'autres réponses qui répondent à la diversité des publics concernés, notamment les jeunes. Il s'agit de nouveaux partenariats pour mettre en place des accompagnements spécifiques. L'objectif est d'inscrire les patients dans une trajectoire résidentielle leur permettant de passer d'un dispositif à l'autre et ainsi de répondre au plus près de leurs besoins.</p> <p>Jérôme BÉGUINET ajoute qu'en complément de ce qui vient d'être évoqué, il existe le logement accompagné suivi par la Direction départementale de la cohésion sociale. Dans ce cadre, deux types d'offres peuvent également intéresser les personnes qui sortent de l'hôpital psychiatrique ; les pensions de famille et les résidences accueil. Ces dispositifs relèvent de l'offre sociale, mais sans financement pour l'accompagnement par des professionnels de santé. Cela montre que si la question du logement est centrale, elle reste complexe. Comme l'a souligné Olivier POINSIGNON, il y a un intérêt à travailler la problématique du passage d'un dispositif à un autre en fonction de l'évolution de l'état de santé des personnes.</p> <p>Frédéric LAIK adresse ses remerciements aux partenaires impliqués dans les projets pour l'accès au logement des personnes malades psychiques. Il ajoute que ces dernières ont conscience de ce qui est fait pour elles et que cela va dans le bon sens, car le logement est la base du soin et du mieux-être des personnes malades psychiques.</p>
<p>8. Signature de la convention de partenariat</p>	<p>8. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ARELOR ET LE CH JURY</p> <p>Les représentants des bailleurs sociaux intervenant sur le territoire messin rejoignent la réunion.</p>

	<p>Stéphane TK présente le cadre de la convention de partenariat entre ARELOR qui représente les bailleurs sociaux et le Centre hospitalier de Jury. Il s'agit d'une nouvelle étape qui complète le projet IML avec cette fois l'objectif de renforcer la collaboration entre les équipes des Centres médico-psychologiques (CMP) et les référents bailleurs. Le projet a pour origine le besoin exprimé par les bailleurs de bénéficier d'un soutien de la psychiatrie publique lors de situations préoccupantes avec une suspicion de trouble psychique pour les locataires dans le comportement pose des difficultés.</p> <p>Olivier ASTIER souligne l'investissement des professionnels et des partenaires qui ont œuvré collectivement pour faire aboutir ce projet. Il ajoute que ce partenariat est également porté par la volonté de décroisement de l'hôpital de Jury depuis quelques années pour ancrer au mieux l'établissement dans son environnement avec l'ensemble de ses partenaires (structures sociales, intervenants professionnels, usagers, familles ...). L'avenir de la psychiatrie ne peut passer que par un travail réalisé ensemble. L'accès au logement est un point important de l'accompagnement et du bien-être de nos concitoyens. Le travail de terrain, de partenariat et le temps consacré à se réunir sont donc essentiels pour construire des solutions. Olivier ASTIER conclut en souhaitant que la collaboration se poursuive vers de nouveaux développements.</p> <p>Sonya GARBAYA assure la représentation opérationnelle et institutionnelle d'ARELOR et présente les excuses, Franck CECCATO, directeur, et Jean-Marie SCHLÉRET, président. Elle remercie les participants d'avoir répondu à l'invitation. La présence des bailleurs sociaux notamment est importante par rapport à leur rôle pour la mise en œuvre de cette convention. C'est en 2017, avec l'installation du CLSM, qu'ont émergé les raisons pour l'interbailleur d'investir le champ de la santé mentale sur le territoire de Metz Métropole. Di l'ARELOR est investi dans le champ des politiques sociales depuis un certain nombre d'années, le thème de la santé mentale est nouveau dans les pratiques professionnelles des bailleurs.</p> <p>Stéphane TK poursuit en présentant le contenu le cadre général de mise en œuvre de la convention. Il rappelle que c'est à la demande des acteurs du</p>
--	--

	<p>logement et l'hébergement qu'un groupe thématique s'est constitué. Plusieurs participants avaient partagé leur méconnaissance par rapport à la santé mentale et un sentiment d'isolement face à des situations préoccupantes. Le travail s'est poursuivi par la réalisation d'une étude auprès des bailleurs dont l'objectif était de qualifier ces situations préoccupantes. Il s'agissait de mieux connaître les situations dites de « crise ». Les résultats ont été partagés dans le cadre d'un groupe restreint qui a réuni des représentants des Centres médico-psychologiques et des bailleurs. C'est ensemble qu'ils ont défini une procédure pour formaliser les conditions d'une collaboration renforcée. Le principal objectif est de lever le doute d'une nécessité de prise en charge en soins psychiatriques pour les locataires dont la situation est préoccupante. Pour les bailleurs, l'aspect essentiel pour engager la démarche de soutien est de s'assurer du consentement du locataire concerné. Une évaluation est prévue pour ajuster la démarche tout au long de sa mise en œuvre. Un bilan sera réalisé au bout d'un an pour décider des suites à donner à cette expérimentation. Stéphane TK conclut en informant qu'une réunion sera organisée avec les référents-bailleurs pour une présentation détaillée du partenariat.</p>
--	---